

LES MÈRES PORTEUSES SERONT-ELLES AUTORISÉES EN FRANCE ? ÉBAUCHE DE RÉPONSE DANS QUELQUES JOURS AVEC LE RAPPORT D'UN GROUPE DE TRAVAIL \* MIS EN PLACE PAR LE SÉNAT... EN ATTENDANT UNE LOI, LE TOURISME PROCRÉATIF S'ÉPANOUIT À L'EST DE L'EUROPE. ENTRE KIEV ET KHARKHIV, VOYAGE AU ROYAUME DU BABY BUSINESS. Par Prune Antoine

# bébés made in Ukraine

« **D**evenez mère porteuse ! Rémunération à partir de 3000 euros. » La petite annonce, illustrée d'une jeune fille blonde souriante et d'un numéro de téléphone, figure dans le mensuel gratuit des sorties de Kiev. En Ukraine, la maternité de substitution ressemble à un job comme les autres. Déclarations de bonnes intentions et témoignages se succèdent sur les forums Internet : « Qu'y a-t-il de mal à ne pas pouvoir en avoir et payer pour cela ? » interroge Nataalka, 28 ans. « Je ne vais pas abandonner mon enfant puisqu'il n'est pas vraiment de moi », justifie Ganna, 25 ans. « Quand je vois les visages heureux des parents, je me dis que j'ai fait quelque chose de bien. » **Dans cet ex-État soviétique** où le salaire mensuel moyen plafonne à 200 euros, le refrain du don désintéressé connaît cependant quelques couacs. Si les Ukrainiennes acceptent de jouer les « nounous » pour des couples français, belges ou allemands, c'est généralement pour l'argent. Car là-bas, le mot « étranger » rime avec « fortuné ». Et à l'école du capitalisme sauvage, on joue avec ce que l'on a. Depuis peu, l'Europe de l'Est figure parmi les destinations de choix des couples européens confrontés à l'infertilité. Tarifs low cost et législation plus souple, les agences et cliniques spécialisées dans le baby business s'y sont multipliées : on en recense une vingtaine en Ukraine, dix-sept en République tchèque et une qua-

rantaine en Pologne. Le coût des programmes de « maternité de substitution » s'échelonne entre 15000 et 30000 euros, « une moyenne ». À titre de comparaison, il faut compter plus de 50000 dollars pour un enfant « made in America » contre seulement 10000 en Inde, la nouvelle destination à la mode du tourisme procréatif. Entre deux cents et quatre cents couples français se rendraient ainsi chaque année à l'étranger pour bénéficier de ces formules tout compris.

« Ici, quasiment chaque centre de reproduction a sa liste – confidentielle – de candidates possibles », affirme Fédor Dakhno, le père du premier bébé-éprouvette ukrainien, qui dirige l'Institut de médecine reproductive de Kiev. S'il n'existe pas de chiffres officiels, l'on estime à plus d'une centaine le nombre de mères porteuses recrutées chaque année par les cliniques spécialisées. Les chiffres du marché clandestin sont vraisemblablement du même ordre, voire plus importants.

**NADINE MORANO,**  
secrétaire d'État chargée de la Famille

“PAS QUESTION DE CRÉER UN MARCHÉ DE LA PROCRÉATION”



- La légalisation de la gestation pour autrui vous semble-t-elle envisageable ?

- La récente décision de la cour d'appel de Paris ne permet pas de se prononcer sur la question des mères porteuses, puisqu'il y a eu un pourvoi en cassation qui devrait être rendu d'ici à quelques mois. D'autre part, le jugement actuel ne reconnaît pas la gestation pour autrui : il autorise la transcription en droit français de la filiation d'un enfant né aux États-Unis afin qu'il bénéficie d'un état civil. Un enfant qui vit sur notre territoire doit être reconnu et protégé par un cadre légal. Je souhaite que la prochaine révision des lois bioéthiques de 1994 permette d'aborder le sujet de manière ouverte avec un débat de fond des parlementaires.

- Ne croyez-vous pas que son actuelle interdiction encourage le tourisme procréatif ?

- Il me semble qu'il faut débattre de cette question dans l'intérêt supérieur de l'enfant avant de regarder la situation des parents. Il ne s'agit pas de légaliser pour légaliser. Je suis contre le fait que l'on puisse monnayer le corps humain. Jusqu'où faut-il aller ? Nous avons en France une législation qui protège le corps contre les dérives mercantiles. Je suis très favorable au fait d'avoir des lois spécifiques et différentes de nos voisins européens. Pas question de créer un marché de la procréation. Pour autant, si ma fille était atteinte d'une malformation utérine et ne pouvait pas vivre de grossesse, cela ne me choquerait pas de porter son enfant. Cela se fait d'ailleurs parfois en Grande-Bretagne. La gestation pour autrui est un acte d'amour et de générosité. Cela doit rester une pratique rare et limitée au cadre familial ou à l'entourage proche.

PHOTOS BERTRAND MEUNIER ET ROBERT PRIOLI/APERÇU



du côté des agences, qui attirent leurs clients sur Internet à grands coups de sites interactifs traduits en plusieurs langues et animations sur fond pastel.

**Dans le bureau étriqué de Rojusconsult**, une société russe spécialisée dans le conseil juridique, Vadim V. Nastojaschij, mâchoire crispée et œil rivé sur sa montre, a du mal à se détendre. « Les médias étrangers donnent une image désastreuse de la situation », pointe-t-il d'un doigt accusateur. S'il refuse de dévoiler son « fichier mères porteuses », il consent à énumérer, presque mécaniquement, les critères de sélection maison : le « ventre » doit être âgé de moins de 35 ans, être en bonne santé et avoir déjà eu un autre enfant afin de « reporter l'affection maternelle sur sa progéniture ». « Sur notre sol, l'enfant né par mère porteuse appartient aux parents clients », plaide Vadim V. Nastojaschij.

En France, où la pratique est totalement interdite, la cour d'appel de Paris a décidé, le 25 octobre dernier, d'accorder la citoyenneté française à un enfant né par mère porteuse il y a huit ans aux États-Unis. Alors que ce jugement pourrait faire jurisprudence, le groupe de travail créé au Sénat pour plancher sur la légalisation de la gestation pour autrui rendra son rapport à la fin du mois. ■

\* Présidé par Michèle André, secrétaire d'État aux Droits de la femme de 1988 à 1991, et composé de neuf sénateurs de tous bords politiques.

**Basée à Kharkhiv dans l'est du pays**, la société privée La Vita Felice (la vie heureuse, en italien) propose aux couples stériles ses forfaits clés en main, alliant tourisme et maternité de substitution : de l'insémination au choix d'une mère porteuse sur catalogue, en passant par les billets d'avion, la réservation d'un appartement, sans oublier la traduction et l'assistance juridique. Consulter le fichier des « gestatrices » coûte 1000 dollars, la location d'un appartement pour un mois – le temps d'assister à la naissance de l'enfant et de régler les formalités administratives – 100 dollars. Un pack VIP est même disponible, garantissant aux futurs parents inquiets et absents une surveillance vingt-quatre heures sur vingt-quatre de leur « nounou ». Le dédommagement de la mère porteuse ne dépassant généralement pas les 3000 euros, la marge des médecins, juristes et sociétés intermédiaires reste plutôt confortable. « Ce n'est pas une industrie lucrative, nous parlons quand même de

médecine ! » s'emporte Konstantin Lebedev, le directeur de la clinique Isida, maternité fétiche de l'oligarchie et premier centre spécialisé dans la reproduction assistée en Ukraine. Architecture futuriste aux vitres émeraude, suites luxe avec bouteilles de champagne et vigiles dissuasifs dans le hall scintillant, Isida fait figure d'ovni dans la triste banlieue de Kiev. Trois cent cinquante employés, sept cents bébés par an. Chiffre d'affaires 2007 : 10 millions de dollars. « Ici, on se concentre sur l'éthique », martèle Konstantin Lebedev, « managing director, MBA », comme l'indique sa carte de visite. À l'entendre, la maternité de substitution ne représente qu'une infime partie des activités d'Isida, tout juste « quelques couples par mois ». Et « nous nous cantonnons à l'aspect médical comme l'insémination, l'accouchement ou le suivi de la grossesse. Point ». Les entremetteurs entre couples étrangers et mères de substitution sont plutôt à rechercher